

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1112

9 juin 2007

### SOMMAIRE

Aalia S.A. ....	53350	Hacinson Building S.A. ....	53351
AD .....	53355	Hammer Logistik A.G. ....	53359
Archives Europe S.A. ....	53364	Henfin S.A. ....	53373
Association pour l'accompagnement technique de projets et programmes européens dans le cadre de l'innovation pédagogique et de l'orientation professionnelle, Asbl, Association sans but lucratif ...	53357	Hottinger Royalties & Trademarks S.A. ....	53352
Basic Trademark S.A. ....	53373	Hypo Portfolio Selection Sicav .....	53374
Bayl Import G.m.b.H. ....	53341	Imex Europe S.à r.l. ....	53350
BBWP Europe KG Holdings Lux S.à r.l. ...	53366	L.M.I. Reconstruction Luxembourg .....	53362
BBWP Finance Lux S.à r.l. ....	53366	Mocaflux S.A. ....	53363
Bluesea S.A. ....	53374	Open Job S.A. ....	53376
Bona S.A. ....	53372	OT RACING Luxembourg S.à r.l. ....	53359
BPVN Strategic Investment Fund .....	53370	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl .....	53375
Brink's Security Luxembourg S.A. ....	53330	Pfizer Luxco Holdings Sàrl .....	53376
COLT Telecom Group S.A. ....	53357	Pro.Rent Services S.A. ....	53359
Compagnie Foncière et Immobilière .....	53341	Real Financing Three S.à r.l. ....	53375
Comparco S.A. ....	53373	Rom1 S.A. ....	53371
EFG Consolidated Holdings S.A. ....	53359	Rom Holding S.A. ....	53371
Eiger Private Investments S.A. ....	53355	Santatecla S.A. ....	53375
Electrodistribution Luxembourgeoise ....	53361	STEPEC PROMOTION Luxembourg S.à r.l. ....	53359
ESO Tempo S.à r.l. ....	53341	Tisoc S.A. ....	53361
Espace "J" S.à r.l. ....	53349	Tomipal S.A. ....	53365
Finsai International S.A. ....	53355	Tomipal S.A. ....	53369
General Electric Services Luxembourg S.à r.l. ....	53370	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. ..	53363
Gesapar S.A. ....	53361	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. ..	53371
GUS Luxembourg 2005 S.à r.l. ....	53370	Varian Semiconductor Equipment Associates Luxembourg S.à r.l. ....	53331
		Villamarmi S.A. ....	53372

**Brink's Security Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.427.

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRINK'S SECURITY LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 10.427, constituée originellement sous la dénomination sociale de SECURICOR (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par Maître Georges Altwies, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 2 octobre 1972, publié au Mémorial C, numéro 191 du 24 novembre 1972,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg;

- en date du 11 avril 1975, publié au Mémorial C, numéro 128 du 11 juillet 1975,
- en date du 2 octobre 1975, publié au Mémorial C, numéro 15 du 26 janvier 1976,
- en date du 28 septembre 1976, publié au Mémorial C, numéro 260 du 20 novembre 1976,
- en date du 9 mai 1978, publié au Mémorial C, numéro 166 du 4 août 1978,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1980, publié au Mémorial C, numéro 97 du 10 mai 1980,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par la notaire instrumentant:

- en date du 20 juillet 1982, publié au Mémorial C, numéro 258 du 19 octobre 1982, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en SECURICOR LUXEMBOURG S.A.,
- en date du 18 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 742 du 6 octobre 1999,

la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 février 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, numéro 1265 du 30 août 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch:

- en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial C, numéro 549 du 15 mars 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en BRINK'S SECURITY LUXEMBOURG S.A.,
- en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, numéro 1114 du 8 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant à Moutfort.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer:

- toutes opérations visant la garde et la surveillance et plus particulièrement d'assurer la garde et la surveillance des immeubles publics et privés;
- le traitement de fonds et valeurs mobilières, consistant dans la collecte, le triage, le comptage, le conditionnement et le stockage de ceux-ci;
- l'organisation, la surveillance, la manutention, le chargement, le déchargement et le transport de fonds, de valeurs mobilières ou de tous autres marchandises ou objets;
- la commercialisation et l'installation de matériel de protection, de coffres-forts, de fermetures et de dispositifs d'alarme;
- l'installation d'équipements électriques et de télécommunication, et d'autres installations similaires;
- les services de télésurveillance et de téléassistance.
- la consultance et la formation professionnelle en matière de sécurité;

- le rôle d'agent de communication à la clientèle pour toutes les activités connexes ou complémentaires à une activité du secteur financier telles que visées à l'article 29-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- le transport national et international de marchandises et de personnes.

La société pourra fournir le personnel nécessaire à toutes ces activités.

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.»

2.- Modification de l'article 6 afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est d'un an.»

3.- Modification de l'article 12 afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur externe à désigner par le conseil d'administration et choisi parmi les membres figurant sur la liste des réviseurs d'entreprises agréés de Luxembourg.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises est d'un an.»

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 6 et 12 des statuts afin de leur donner les teneurs comme ci-avant reproduites dans l'ordre du jour sous le point 2) et 3).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Kos, J. Beicht, T. Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2007. Relation GRE/2007/950. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051810/231/101.

(070051512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**Varian Semiconductor Equipment Associates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.212.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of March,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

VARIAN SEMICONDUCTOR EQUIPMENT ASSOCIATES (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered in Gibraltar under registration number 98202;

represented by Mr Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Gloucester on 26th, March 2007.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

#### **Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of VARIAN SEMICONDUCTOR EQUIPMENT ASSOCIATES LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

#### **Chapter II. Share capital, Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares

may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Management, Statutory auditors

**Art. 9. Management.** The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 14. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

If the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed several Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandates. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority



rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of October in every year and ends on the last day of the month of September of the following year.

**Art. 23. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (USD)	Number of shares	Amount paid-in (USD)
VARIAN SEMICONDUCTOR EQUIPMENT ASSOCIATES (GIBRALTAR) LIMITED	20,000.-	20,000	20,000.-
Total:	20,000.-	20,000	20,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,500.-.

### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 30 September 2007.

### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint:

- Mr Thomas Camp Baker, Vice President of Finance, born in New Hampshire (United States of America) on 21 May 1966 and residing at 10 Frying Pan Ln., Hampton Falls, NH 03844-2422 (United States of America);

- Mr David Hobum Hwang, Chief IP Counsel, born in Korea on 6 March 1969 and residing at 79 Pilgrim Road, Wellesley, MA 02481 (United States of America);

- Mr Robert Joseph Halliday, Chief Financial Officer, born in Massachusetts (United States of America) on 11 April 1954 and residing at 25, Crescent St. Apt. 338, Waltham, MA 02453-4390 (United States of America).

as managers for an unlimited duration.

2) The sole shareholder resolved to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

VARIAN SEMICONDUCTOR EQUIPMENT ASSOCIATES (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée à Gibraltar sous le numéro de registre 98202;

représentée par Mr Jérôme Bouclier, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, à Gloucester, le 26 mars 2007.

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination VARIAN SEMICONDUCTOR EQUIPMENT ASSOCIATES LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.



La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopier à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre

du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits lors de procédures judiciaires ou autre, seront signés par le Président et éventuellement par le secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

**Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé plusieurs Gérants, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'octobre et finit le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 26. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (USD)	Nombre de parts sociales	Libération (USD)
VARIAN SEMICONDUCTOR EQUIPMENT ASSOCIATES (GIBRALTAR) LIMITED	20.000,-	20.000	20.000,-
Total:	20.000,-	20.000	20.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500,- EUR.

### Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de septembre 2007.

### Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer:

- Mr Thomas Camp Baker, Vice-président en charge des finances, né à New Hampshire (Etats-Unis d'Amerique) le 21 Mai 1966 et résidant à 10 Frying Pan Ln., Hampton Falls, NH 03844-2422 (Etats-Unis d'Amerique);

- Mr David Hobum Hwang, Conseil en propriété intellectuelle, né en Corée le 6 March 1969 et résidant à 79 Pilgrim Road, Wellesley, MA 02481 (Etats-Unis d'Amerique); et

- Mr Robert Joseph Halliday, Directeur Financier, né à Massachusetts (Etats-Unis d'Amerique) le 11 Avril 1954 et résident à 25, Crescent St. Apt. 338, Waltham, MA 02453-4390 (Etats-Unis d'Amerique)

en qualité de gérants pour une durée illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3846. — Reçu 149,85 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007051571/211/500.

(070051169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

**Bayl Import G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.  
R.C.S. Luxembourg B 121.064.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051852/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03940. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Compagnie Foncière et Immobilière, Société Anonyme.**

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.  
R.C.S. Luxembourg B 94.577.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051853/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03941. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**ESO Tempo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 124.191.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of March.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 123.974,

here represented by Mrs Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 14th of March 2007,

said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and representing the entire share capital of ESO TEMPO S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 124191, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on January 17, 2007 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles have never been amended since (hereinafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

*Agenda:*

1. Creation of two classes of shares, the Class A shares and the Class B shares, and conversion of the existing one thousand two hundred fifty (1,250) shares into one thousand two hundred fifty (1,250) Class A shares;
2. Increase of the share capital of the Company by twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty thousand euro (EUR 40,000.-) through

the creation and the issue of one thousand nine hundred fifty (1,950) Class A shares and eight hundred (800) Class B shares, of a par value of ten euro (EUR 10.-) each;

3. Creation of two classes of managers, the Class A managers and the Class B managers, and appointment of new managers of the Company;

4. Subsequent full restatement of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to create two classes of shares, the Class A shares and the Class B shares, whose respective rights shall be determined under the amended and restated articles of association of the Company as per the following fourth resolution, and to convert the existing one thousand two hundred fifty (1,250) shares into one thousand two hundred fifty (1,250) Class A shares held by ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., aforementioned.

*Second resolution*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to forty thousand euro (EUR 40,000.-) through the creation and issue of one thousand nine hundred fifty (1,950) new Class A shares and eight hundred (800) new Class B shares, of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

One thousand nine hundred fifty (1,950) Class A shares have been subscribed by ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., aforementioned, for an aggregate price of nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.-) entirely allocated to the share capital.

The shares subscribed by ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. have been paid up in cash.

Eight hundred (800) Class B shares have been subscribed by NOBLETON HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 2, Agapinaros Street, Iris Tower, apt. 602, 1067 Nicosia, Cyprus, and registered under the number HE 106845,

here represented by Mrs Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Konstancin-Jeziorna, Poland, on the 14th of March 2007,

said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith,

for an aggregate price of four hundred ninety-seven thousand four hundred sixty-eight euro seventy-two cents (EUR 497,468.72) out of which eight thousand euro (EUR 8,000.-) have been allocated to the share capital and four hundred eighty-nine thousand four hundred sixty-eight euro and seventy-two cents (EUR 489,468.72) have been allocated to the share premium.

The shares subscribed by NOBLETON HOLDINGS LIMITED have been paid up (i) for eight thousand euro (EUR 8,000.-) in cash and (ii) for four hundred eighty-nine thousand four hundred sixty-eight euro and seventy-two cents (EUR 489,468.72) through a contribution in kind consisting of the assignment to the Company of a part of the rights of NOBLETON HOLDINGS LIMITED under outstanding loans granted by NOBLETON HOLDINGS LIMITED to TEMPO FINANSE Sp z.o.o., a company incorporated in Poland with its seat at ul. Jednosci Narodowej 79, 50-262 Wroclaw, Poland, NIP No. 899-24-99-810, registered in the register of entrepreneurs maintained by the District Court for Wroclaw-Fabryczna, VI Commercial Division of the National Court Registry under KRS No. 0000194754 (the «NOBLETON Loans»).

The proof that the amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500.-) paid up in cash is at the disposal of the Company as well as the proof of the existence and of the value of the NOBLETON Loans out of which four hundred eighty-nine thousand four hundred sixty-eight euro and seventy-two cents (EUR 489,468.72) shall be contributed to the Company and allocated to the share premium have been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The members resolve to create two classes of managers, the Class A managers and the Class B managers.

Furthermore, and taking into account the resignation of DOMELS S.à r.l. (formerly known as New LUXCO S.à r.l.) as manager, the members resolve to appoint for an indefinite period:

- Michael Bernard Leigh Tose, born on 27 December 1972, in Johannesburg, Republic of South Africa, residing at 49 Netherwood Road, West Kensington, London W14 0BL, United Kingdom;

- Catherine Koch, born on 12 February 1965, in Sarreguemines, France, and with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt; and

- Flavio Marzona, born on 9 August 1971, in Luxembourg, and with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt;

as Class A Managers; and,



- Rafal Plutecki, born on 1 January 1971 in Szczecin, Poland, and with professional address at ul. Witaminowa 9A, 05-520 Konstancin-Jeziorna, Poland;  
as Class B Manager.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the members resolve to amend and restate the articles of association of the Company which shall now reads as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ESO TEMPO S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at forty thousand euro (EUR 40,000.-) represented by three thousand two hundred (3,200) Class A shares and eight hundred (800) Class B shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers managing the Company, which board shall be divided into class A and class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office, their remuneration and their class. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two Class A managers and any Class B manager or by the sole or joint signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose a chairman among the Class A managers, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another Class A manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least five (5) business days in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one Class A manager and one Class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event that a duly called Board meeting shall be inquorate, such meeting shall be adjourned and automatically reconvened at the same time and venue five (5) business days thereafter and the required quorum for the adjourned meeting shall be any three managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

The provisions of this clause relating to general meetings of the Company and to the proceedings at such meetings shall apply mutatis mutandis to any separate general meeting of the holders of the Shares of any particular class.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees.

The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

#### **G. Shareholder's agreement**

**Art. 23.** In the event of the existence of a shareholder's agreement which provides for restrictions in relation to the transfer of shares, such as pre-emption rights, tag along rights or drag along rights, the Company shall refuse to record in the register of shares any transaction made in the shares of the Company which were not executed in accordance with the form, conditions and procedures provided for in the shareholders agreement and these articles, and to recognise in that case any right to third parties in or against the Company. Where the terms of the shareholders agreement violate these articles, the terms of the shareholders agreement shall nevertheless be binding among the parties to the shareholders agreement.

#### **H. Final clause - Applicable law**

**Art. 24 .** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand four hundred euro (EUR 8,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 123974,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 14 mars 2007,

laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité de seule associée représentant l'intégralité du capital de ESO TEMPO S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 124191, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 17 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution (ci-après, la «Société»).

La comparante représentant l'intégralité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Création de deux classes de parts sociales de la Société, classe A et classe B et conversion de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires existantes en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A;
2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante mille euros (EUR 40.000,-) par la création et l'émission de mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe A et huit cents (800) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;
3. Création de deux classes de gérants, classe A et classe B et nomination des nouveaux gérants de la Société;
4. Modification subséquente et refonte complète des Statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer deux classes de parts sociales, à savoir des parts sociales de classe A et des parts sociales de classe B, dont les droits respectifs seront déterminés par les statuts tels qu'ils seront modifiés et reformulés en vertu de la quatrième résolution ci-après, et de convertir les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires existantes en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe A détenues par ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., susmentionnée.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante mille euros (EUR 40.000,-) par la création et l'émission de mille neuf cent cinquante (1.950) nouvelles parts sociales de classe A et huit cents (800) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Mille neuf cent cinquante (1.950) parts sociales de classe A ont été souscrites par ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-), entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales souscrites par ESO CAPITAL LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. ont été libérées en numéraire.

Huit cents (800) parts sociales de classe B ont été souscrites par NOBLETON HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Chypres, ayant son siège social à 2, Agapinaros Street, IRIS Tower, apt. 602, 1067 Nicosia, Cyprus, et enregistrée sous le numéro HE 106845,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Konstancin-Jeziorna, Pologne en date du 14 mars 2007,

laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

à un prix total de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-huit euros et soixante-douze cents (EUR 497.468,72), dont huit mille euros (EUR 8.000,-) ont été affectés au capital social et quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-huit euros et soixante-douze cents (EUR 489.468,72) ont été affectés à la prime d'émission.

Les parts sociales soucrites par NOBLETON HOLDINGS LIMITED ont été libérées (i) à raison de huit mille euros (EUR 8.000,-) en numéraire et (ii) à raison de quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-huit euros et soixante-douze cents (EUR 489.468,72) par apport en nature consistant en l'attribution d'une partie des droits de NOBLETON HOLDINGS LIMITED sur des créances restantes accordées par NOBLETON HOLDINGS LIMITED à TEMPO FINANSE Sp z.o.o., une société constituée et régie par les lois de la Pologne, ayant son siège sociale à ul. Przemyslowa 30,00-450 Warsaw, Pologne, NIP No. 526-24-89-890, et enregistrée au National Court registry sous le numéro KRS No. 0000180730 (les «Créances de NOBLETON»).

La preuve que le montant de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) libéré en numéraire est à la disposition de la Société ainsi que la preuve de l'existence et de la valeur des Créances de NOBLETON desquelles quatre cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-huit euros et soixante-douze cents (EUR 489.468,72) ont été affectés à la prime d'émission ont été apportées au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de créer deux classes de gérants, gérants de classe A et gérants de classe B.

Par ailleurs, et tenant compte de la démission de DOMELS S.à r.l. (initialement NEW LUXCO S.à r.l.) en tant que gérant, l'assemblée décide de nommer pour une période indéterminée:

- Michael Bernard Leigh Tose, né le 27 décembre 1972, à Johannesburg, Republic of South Africa, demeurant à 49 Netherwood Road, West Kensington, London W14 0BL, Royaume Uni,

- Catherine Koch, née le 12 février 1965, à Sarreguemines, France, et ayant comme adresse professionnelle L-1717, Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

- Flavio Marzona, né le 9 août 1971, à Luxembourg, et ayant comme adresse professionnelle L-1717, Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en tant que gérants de classe A; et,
- Rafal Plutecki, né le 1<sup>er</sup> janvier, 1971 à Szczecin, Pologne, et ayant comme adresse professionnelle ul. Witaminowa 9A, 05-520 Konstancin-Jeziorna, Pologne, en tant que gérants de classe B.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, dont la teneur est désormais la suivante:

### A. Objet- Durée - Nom- Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la société est d'acquérir et de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ESO TEMPO S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représentée par trois mille deux cents (3.200) parts sociales de classe A et huit cents (800) part sociales de classe B, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont désignés, ils constitueront le conseil de gérance de la Société, lequel sera divisé en gérants de classe A et gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, leur rémunération et leur classe. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira un président parmi les gérants de classe A et pourra choisir, en son sein, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant de classe A pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, consistant en au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si, lors d'une réunion du conseil, le quorum n'est pas atteint, la séance sera levée et automatiquement reconvoquée à la même heure cinq (5) jours ouvrables plus tard. Le quorum requis pour la réunion ajournée sera de 3 gérants.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les règles relatives aux décisions collectives et aux procédures de ces réunions s'appliquent mutatis mutandis à n'importe qu'elle décision collective de détenteurs d'actions de n'importe quelle catégorie.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.



### E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

### G. Pacte d'actionnaires

**Art. 23.** Au cas où il existerait un pacte d'actionnaires qui établirait des restrictions en matière de transfert d'actions, tels que les droits de préemption, droit de suite ou obligation de suite, la Société refusera d'enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert d'actions de la Société qui ne respecterait pas les formes, conditions et procédures prévues par ce pacte d'actionnaires. Dans ce cas, la Société ne reconnaîtra pas de droits aux tiers dans ou contre la Société. En cas de contradictions entre les statuts et le pacte d'actionnaires, les termes du pacte d'actionnaires prévaudront entre partie à ce pacte.

### H. Clause finale - Droit applicable

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ huit mille quatre cents euros (EUR 8.400,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: K. Gauzès, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, Relation: LAC / 2007 / 2425. — Reçu 5.169,69 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

Référence de publication: 2007052091/230/455.

(070051721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

### Espace "J" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.147.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051854/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03943. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Imex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.638.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051855/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03944. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Aalia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.276.

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AALIA S.A., avec siège social à L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 560 du 22 mai 2003, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.276.

La séance est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Madame Samira Diabi, employée privée, demeurant à L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur John Oestreicher, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Sur le vu de l'entière des titres au porteur, il résulte que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège de L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains à L-1631 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.
- 2.- Révocation du commissaire aux comptes en fonction avec décharge pleine et entière et nomination en remplacement audit poste.
- 3.- Modification du deuxième alinéa de l'article 11 des statuts.
- 4.- Modification de l'article 12 des statuts.
- 5.- Révocation de Madame Samira Diabi de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué et de la société WEAVER INT'L S.A. de son poste d'administrateur avec décharge pleine et entière et nominations en remplacement auxdits postes.
- 6.- Nomination de Madame Samira Diabi au poste de directeur technique de la société.
- 7.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains à L-1631 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la révocation de la société MILKYWAY GROUP INC. de sa fonction de commissaire aux comptes, lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour, et nomme en remplacement Monsieur Roberto Vasta, employé privé, né le 13 novembre 1944 à Spoleto (I), demeurant à L-2734 Luxembourg, 39, rue de Wiltz, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
« **Art. 11. Alinéa 2.** Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un ou plusieurs directeurs ou à un ou plusieurs fondés de pouvoir.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
« **Art. 12.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur, délégué ou non, et du directeur technique, lequel possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide la révocation de Madame Samira Diabi de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué et de la société WEAVER INT'L S.A. de son poste d'administrateur.

L'assemblée leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Sont appelés en remplacement aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale de 2012:

a) Monsieur Jacques Calmus, administrateur de sociétés, né le 25 novembre 1924 à Paris (F), demeurant à F-67500 Chelles, 2, avenue Elie.

b) Madame Fatima Erraih, administrateur de sociétés, née le 29 octobre 1952 à Oujda (Maroc), demeurant à F-93000 Bobigny, 6, rue de Lille.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 11 des statuts, l'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur-délégué de la société, Madame Fatima Erraih, préqualifiée.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de directeur technique de la société:

Madame Samira Diabi, employée privée, née le 22 juillet 1973 à Oujda (Maroc), demeurant à L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon.

Sa co-signature est obligatoire pour toutes décisions engageant la société dans le cadre de son activité commerciale.

Le directeur technique bénéficie d'un pouvoir illimité en ce qui concerne l'achat de matières premières et de marchandises. Tout ce qui dépasse ce cadre est de la compétence exclusive du conseil d'administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Diabi, J. Oestreicher, J. Schmit, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2007, Relation: EAC/2007/3116. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007052143/272/84.

(070051967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Hacinson Building S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051870/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03472. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Hottinger Royalties & Trademarks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.539.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois HOTTINGER &amp; CIE, ayant son siège social établi à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 37.692

ici représentée par Monsieur Thomas Mor, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le mars 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante représentée, comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer entre eux et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital****Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de HOTTINGER ROYALTIES & TRADEMARKS S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objets:

- la détention de marques et de logos
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance****Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme, télex, ou par tout autre moyen de communication électronique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2007.

#### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

#### Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante HOTTINGER ET CIE, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent (100) actions.

Le prédit capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR) a été libéré intégralement par des versements en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:
  - a) Monsieur Henri Hottinger, administrateur de sociétés, né à Zürich, le 16 novembre 1934, ayant comme adresse Freudenberg 3 -CH 6343 Rotkreuz Zug, Suisse.
  - b) Monsieur Frédéric Hottinger, administrateur de sociétés, né à Zürich, le 18 novembre 1961, demeurant à CH-6343 Rotkreuz ZG. 2 Freudenberg,
  - c) Monsieur Rodolphe Hottinger, administrateur de sociétés, né à Zürich le 14 août 1956, demeurant à CH-1246 Corsier, 2, route de Veigy,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2011:

Monsieur François Gonzalez, employé privé, né à Thionville le 9 janvier 1960 demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Mor, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, LAC/2007/3670. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 avril 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007052310/206/149.

(070052016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.



**Finsai International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 84.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007051872/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03465. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 112.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007051875/242/12.

(070051915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**AD, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 126.425.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme EURO GEST COFFEE S.A. ayant son siège social au 52, rue du Travail, à L-2625 Luxembourg, ici représentée par son administrateur Monsieur Vito Scombussolo, administrateur de sociétés, demeurant à 52, rue du Travail à L-2625 Luxembourg, né le 5 novembre 1963 à Casamassima (Italie).

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AD.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'un restaurant-brasserie avec un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées à consommer sur place.

- l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de

surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à la société anonyme EURO GEST COFFEE S.A.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Vito Scombussolo, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 5, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Scombussolo, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007. LAC/2007/3651. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 avril 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007052146/206/83.

(070051699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46621 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007051899/211/11.

(070051740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Association pour l'accompagnement technique de projets et programmes européens dans le cadre de l'innovation pédagogique et de l'orientation professionnelle, Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg F 6.995.

---

STATUTS

**Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les soussignés:

Monsieur Nic Alff, directeur du Service de la Formation Professionnelle, de nationalité luxembourgeoise, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg;

Monsieur Carlo Welfring, pédagogue, de nationalité luxembourgeoise, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg;

Monsieur Raymond Straus, conseiller de gouvernement 1<sup>ère</sup> classe, de nationalité luxembourgeoise, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg;

Monsieur Mike Engel, attaché de gouvernement, de nationalité luxembourgeoise, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg;

Monsieur Guy Colas, conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe, de nationalité luxembourgeoise, 29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg;

il est créé une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et par les présents statuts.

L'association prend la dénomination ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE PROJETS ET PROGRAMMES EUROPEENS DANS LE CADRE DE L'INNOVATION PEDAGOGIQUE ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE, Asbl, Association sans but lucratif, en abrégé ACIPRO, désignée ci-après l'association.

**Siège**

**Art. 2.** Le siège social de l'association est fixé à L-1118 Luxembourg, 23 rue Aldringen. Le siège peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

**Objet et durée**

**Art. 3.** L'association a pour objet l'accompagnement technique des projets et programmes européens dans le cadre de l'innovation pédagogique et de l'orientation professionnelle.

Elle a en outre pour mission d'exécuter les opérations se rapportant aux programmes européens Europass, Euroguidance, Eurydice et Cedefop non clôturées au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Art. 4.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Membres**

**Art. 5.** L'association se compose d'au moins trois membres. Les premiers membres sont les fondateurs.

**Art. 6.** Peuvent devenir en outre membres toutes les personnes physiques ou morales, tous les services publics, qui, proposés par trois membres associés au moins, seront admis comme tels par le conseil d'administration statuant souverainement.

Les membres paient une cotisation dont le montant, fixé par l'assemblée générale, ne peut excéder 25,- EUR (indice 100) l'an.

Un règlement interne définira le fonctionnement quotidien de l'association.

**Art. 7.** Les membres associés ne peuvent être bénéficiaires de fonds, ni être impliqués dans la gestion des programmes et projets.

**Art. 8.** La qualité de membre se perd par démission, par le non-paiement de la cotisation ou par l'exclusion, qui ne peut être prononcée par l'assemblée générale qu'à la majorité des deux tiers des voix.

L'exclusion peut être prononcée à l'égard de tout membre qui ne respecte pas les statuts de l'association ou dont le comportement discrédite l'association ou lui cause préjudice.

Le membre démissionnaire ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit d'un membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social, ils ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

### Administration

**Art. 9.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour une durée de 3 ans, renouvelable à son terme.

**Art. 10.** Le conseil d'administration élit en son sein un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation par son président ou sur demande de deux administrateurs au moins.

Le conseil d'administration ne peut siéger que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

**Art. 11.** Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

**Art. 12.** Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances du conseil.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale se compose de tous les membres associés. L'article 4 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif règle les attributions de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration fixe chaque année, dans le cours du premier trimestre, la date de l'assemblée générale ordinaire. Les convocations se font conformément aux articles 5 et 6 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Les convocations sont adressées par écrit aux membres associés quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Elles contiennent l'ordre du jour.

**Art. 15.** Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les articles 7 et 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Il est tenu un registre des procès-verbaux contenant les résolutions prises par l'assemblée générale.

### Comptes - Patrimoine

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier, assisté par la personne chargée de la comptabilité de l'association. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés et agréés par l'assemblée générale.

**Art. 18.** L'association est engagée envers les tiers par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration.

Le règlement interne peut prévoir des délégations de signature au personnel de l'association pour les affaires courantes.

**Art. 19.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres
- b) des dons et des legs en sa faveur
- c) de subsides et de subventions
- d) de recettes diverses.

### Modification des statuts - Dissolution

**Art. 20.** Toute modification des statuts se fait conformément aux règles énoncées à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**Art. 21.** En cas de dissolution, l'actif net est attribué intégralement à une ou plusieurs œuvres luxembourgeoises d'utilité publique ou associations poursuivant un objet identique, à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 22.** Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

N. Alff, C. Welfring, R. Straus, M. Engel, G. Colas.

Référence de publication: 2007052305/7608/97.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05221. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 65.968.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Grethen

Notaire

Référence de publication: 2007051900/240/11.

(070051858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.997.

---

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 255 du 28 février 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007051912/230/12.

(070051710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Pro.Rent Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 105.475.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007051913/242/12.

(070051705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**STEPEC PROMOTION Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. OT RACING Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.342.

---

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Thierry Stepec, gérant de sociétés, demeurant à F-57600 Oeting Impasse des Cerisiers (France), 116, ici représenté par Monsieur Vincent La Mendola, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 février 2007.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que suivant convention de cession de parts datée du 20 février 2007, Monsieur Olivier Moshirpur, employé privé, né à Longeville-Lès-Metz (France), le 30 mars 1965, demeurant à F-57000 Metz (France), 11, rue Fournirue, propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune de la société à responsabilité limitée O.T. RACING LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de Liberté, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.342, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2002, publié au Mémorial C du 11 juin 2002, numéro 883, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Thierry Stepec prénommé.

II. Que suivant convention de cession de parts datée du 20 février 2007, Monsieur Valéry Seillier, dirigeant de société, né à Verdun (France), le 6 juin 1966, demeurant à F-57000 Metz (France), 19, rue du X<sup>ème</sup> Corps Américain, propriétaire de trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune de la société à responsabilité limitée O.T. RACING LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, trente (30) parts sociales à Monsieur Thierry Stepec, prénommé.

III. Que suivant convention de cession de parts datée du 20 février 2007, Monsieur Pascal Brunel, dirigeant de société, né à Chalon-sur-Marne (France), le 21 février 1957, demeurant à F-57000 Metz (France), 19, rue du X<sup>ème</sup> Corps Américain, propriétaire de quatre-vingt-quatre (84) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune de la société à responsabilité limitée O.T. RACING LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, quatre-vingt-quatre (84) parts sociales à Monsieur Thierry Stepec, prénommé.

Que suivant l'article 10 des statuts de la prédite société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Que les prédites conventions de cessions de parts, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées en copie aux présentes pour être formalisées avec elles.

II. Que suite aux prédites cessions, Monsieur Thierry Stepec est l'associé unique de la société O.T. RACING LUXEMBOURG S.à r.l., préqualifiée.

Qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il s'entend par ailleurs dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société de O.T. RACING LUXEMBOURG, S.à r.l. en STEPEC PROMOTION LUXEMBOURG S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera STEPEC PROMOTION LUXEMBOURG S.à r.l.»

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, en conséquence l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier et d'administrateur de biens, de syndic de copropriété.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

Elle pourra d'une façon générale, faire tous les actes, transactions ou opérations commerciales, financières mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

#### *Intervention*

Le gérant, Monsieur Thierry Stepec, déclare accepter expressément les prédites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispense les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, demeure et qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. La Mendola, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 27 mars 2007, MER/2007/294. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mars 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007051917/243/79.

(070051923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**E.D.L., Electrodistribution Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.414.

—  
*Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2007*

Les actionnaires de la société E.D.L S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société, le 28 mars 2007, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

- ratification de la démission de Monsieur Roland Schwachtgen, né le 23 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant à L-2149 Luxembourg, 23, rue Emile.

Leudelange, le 28 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007052204/1044/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Tisoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 106.065.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051924/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03840. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Gesapar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.078.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

P. Frieders

Signature

Référence de publication: 2007051937/212/12.

(070051854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**L.M.I. Reconstruction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 59A, rue du Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 126.543.

---

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme à responsabilité limitée de droit français L.M.I. RECONSTRUCTION ayant son siège social à F-54650 Saulnes, Zone Industrielle (RCS de Briey N ° 393 596 424), ici représentée par son gérant Monsieur David Bressan, gérant de sociétés, né à Villerupt, le 4 septembre 1973, demeurant à L-1870 Luxembourg, 59a, rue du Kohlenberg,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L.M.I. RECONSTRUCTION LUXEMBOURG.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'installation, la réparation, la révision, la modernisation, la reconstruction de toutes machines, ainsi que l'import, l'export, l'achat et la vente de pièces de rechange et accessoires;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à la société à responsabilité limitée de droit français L.M.I. RECONSTRUCTION.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur David Bressan, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-1870 Luxembourg, 59a, rue du Kohlenberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Bressan, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, LAC/2007/4279. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sand.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 avril 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007052311/206/82.

(070052025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Mocaflux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 20.162.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051938/3834/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05501. - Reçu 101 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070052107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / I. Asseray

Associate Director / Director

Référence de publication: 2007051944/1360/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03791. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Archives Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.674.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCHIVES EUROPE S.A. (Matricule N ° 20062234491), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

inscrite au registre aux firmes sous la section B numéro 122.674;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C de 2007, page 8.770;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Dessenné, administrateur de société, demeurant à Saint-Saubre.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Christophe Tressel, demeurant à Luxembourg

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Maurice Favérot, administrateur de société, demeurant à Abbeville

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour*

1.- Augmentation du capital social de soixante-huit mille trois cents euros (EURO 68.300,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (€ 35.000,-) à cent trois mille trois cents euros (EURO 103.300,-) par la création de six cent quatre-vingt-trois (683) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EURO 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des Statuts.

3.- Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

4.- Souscription et libération par les sociétés:

La société anonyme INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A. (Matricule N ° 20022226690), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 89.340;

pour 683 actions;

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de soixante-huit mille trois cents Euros (EURO 68.300,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Euros (EURO 35.000,-) à celui de cent trois mille trois cents Euros (EURO 103.300,-) par l'émission de six cent quatre-vingt-trois (683) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EURO 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription six cent quatre-vingt-trois (683) actions nouvelles à la société anonyme INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A. prédite.

*Souscription - libération*

Ensuite la société anonyme INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A. (Matricule N ° 20022226690), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 89.340;

ici représentée par: Monsieur Jean-Christophe Tressel, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 février 2007;

a déclaré souscrire les six cent quatre-vingt-trois (683) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (€100,-) chacune, entièrement libérées par le paiement en espèces de la somme de soixante-huit mille trois cents Euros (EURO 68.300,-).

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de soixante-huit mille trois cents Euros (EURO 68.300,-) se trouve à la libre disposition de la société.

*Troisième et dernière résolution*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5. des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent trois mille trois cents Euros (EURO 103.300,-), représenté par mille trente-trois (1.033) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EURO 100,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à mille huit cent vingt Euros (EURO 1.820,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Dessenné, J.-C. Tressel, M. Favérot, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 10 avril 2007. Relation: EAC/2007/3551. — Reçu 683 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ohemen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 12 avril 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007052099/209/81.

(070052153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Tomipal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.527.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

STRATGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007051947/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05473. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**BBWP Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. BBWP Europe KG Holdings Lux S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BBWP EUROPE KG HOLDINGS LUX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.826, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 19 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1998 of 25 October 2006 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

There appeared BBWP EUROPE HOLDINGS LUX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.293 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Baudouin Mathieu, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 14 March 2007,

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company into BBWP FINANCE LUX S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the Articles.

2. Amendment of article 3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

3. Removal of, and discharge to, Mr Peter O'Connell as manager of the Company.

4. Appointment of Mr Gerard Vernon Dover as new manager of the Company.

5. Miscellaneous.



III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into BBWP FINANCE LUX S.à r.l. and resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **1. Form - Corporate name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BBWP FINANCE LUX S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).»

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to remove Mr. Peter O'Connell as manager of the Company with effect as of the date hereof and resolves to grant him discharge for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his removal.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Gerard Vernon Dover, born in Southampton (England) on 9 March 1968, residing at 9a The Esplanade, Mosman, NSW 2088, Australia, as new manager of the Company effective as of the date hereof for an unlimited period of time.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BBWP EUROPE KG HOLDINGS LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.826, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1998 du 25 octobre 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

A comparu BBWP EUROPE HOLDINGS LUX S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.293 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Baudouin Mathieu, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en BBWP FINANCE LUX S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts.

2. Modification de l'article 3 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

3. Révocation de, et décharge à, M. Peter O'Connell de sa fonction de gérant de la Société.

4. Nomination de M. Gerard Vernon Dover en tant que nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en BBWP FINANCE LUX S.à r.l. et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **1. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BBWP FINANCE LUX S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre

effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de révoquer M. Peter O'Connell de sa fonction de gérant de la Société avec effet à la date des présentes et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa révocation.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer M. Gerard Vernon Dover, né à Southampton (Angleterre) le 9 mars 1968, résidant au 9a The Esplanade, Mosman, NSW2088, Australie, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet à la date des présentes pour une période indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Mathieu, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007. Relation: LAC/2007/2519. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007052097/230/200.

(070051706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

#### **Tomipal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.527.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

STRATGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007051948/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03827. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070052062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**GUS Luxembourg 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 807.021.175,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.060.

Le bilan au 22 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

*Pour GUS LUXEMBOURG 2005 s.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007051949/2580/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01727. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 11 avril 2006*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de constater la démission de Monsieur Peter Mayr de sa fonction d'administrateur avec effet au 3 mars 2006,
2. de nommer Monsieur Laurent Roques avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal en tant qu'administrateur de la Société,
3. de réélire Messieurs Gianfranco Barp, Mario Tomasi et Damiano Parini en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007,
4. de réélire DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

*Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

*Directeur / Fondé de Pouvoir Principal*

Référence de publication: 2007052248/34/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 369.825,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

RECTIFICATIF

*Extrait*

En date du 11 octobre 2006, l'Associé Unique de GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. (la Société) a nommé Monsieur Boris Eric Pierre Henry comme gérant de la Société. Cette nomination a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés par un extrait en date du 3 janvier 2007 sous la référence L070000694.

En date du 31 janvier 2007, l'Associé Unique de la Société a nommé Monsieur Saadat Mahmood comme gérant de la Société. Cette nomination a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés par un extrait en date du 28 mars 2007 sous la référence L070042651.

Cependant l'article 8 des statuts de la Société prévoit que «la Société est administrée par un ou plusieurs gérants A et B [...]»

Les deux gérants susnommés ont en fait été nommés comme gérants B de la Société par l'Associé Unique.

Le conseil de gérance se compose par conséquent de la manière suivante:

- Stephen M. Parks, gérant A
- Saadat Mahmood, gérant B
- Boris Eric Pierre Henry, gérant B
- Mark Andrew, gérant B
- Fraser Kochan, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007052233/2460/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Rom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006, la décision des Administrateurs du 31 mai 2006 de coopter Monsieur Guy Kettmann au Conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Gabor Kacsoh et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

*Pour ROM HOLDING S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007052235/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02778. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Rom1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 109.724.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006, la décision des Administrateurs du 31 mai 2006 de coopter Monsieur Guy Kettmann au Conseil d'administration a été ratifiée. Les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Gabor Kacsoh et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

*Pour ROM1 S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Référence de publication: 2007052236/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.535.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2007*

Sont élus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008

- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Markus Steiner, Aeschenvorstadt 48/50, CH-4051 Basel
- M. Jean-Paul Gennari, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Dirk Spiegel, 291, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / O. Schutz

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007052224/1360/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03789. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Villamarmi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.815.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs:

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

b) commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2007052231/535/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Bona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.696.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2006*

1. Monsieur Pascal Collet, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé comme administrateur, en remplacement de Madame Christiane Le Fort, démissionnaire le 4 octobre 2006.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration:*

M. Jean-Claude Lucius, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration,

M. Pascal Collet, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

M. Etienne Pigeon, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie



*Commissaire aux Comptes:*

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT s.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour BONA S.A.

INTERFIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007052244/1261/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Henfin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.731.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2007*

L'assemblée renomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Michel Thomas, administrateur de sociétés, avec adresse au 4, rue des Erables, 1040 Etterbeek, Belgique. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052245/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Comparco S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.696.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2007*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Michel Thomas, administrateur de sociétés, avec adresse au 4, rue des Erables, 1040 Etterbeek, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052243/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Basic Trademark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.374.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2007*

- L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Domenico Sindico, Administrateur, demeurant Via Strada Cantamerla, 8 à Moncalieri (Italie).

L'Assemblée Générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de Sociétés, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), domicilié professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;

- Madame Claudine Boulain, comptable, né le 2 juin 1971, domiciliée professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;

- Monsieur Antonio Mandrà, Directeur de Sociétés, né le 3 mars 1963 à Burgdorf (Canton de Berne) en Suisse, domicilié professionnellement Via Lavizzari, 4 à CH-6900 Lugano (Suisse).

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007052255/1022/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Blueseas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.566.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

BLUESEAS S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007052250/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Hypo Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.843.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 décembre 2006*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve et Luca Parmeggiani en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

2. de réélire DELOITTE S.A., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007052249/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Real Financing Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 126.547.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié du 28 février 2007 de la société à responsabilité limitée REAL FINANCING THREE S.à r.l., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, que

Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, est nommé en tant que gérant.

Junglinster, le 16 avril 2007.

J. Seckler  
Notaire

Référence de publication: 2007052246/231/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Santatecla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.971.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2007*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Catherine Guffanti et Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande démissionnaire. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Extrait sincère et conforme  
SANTATECLA S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007052527/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.672.099.350,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.646.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance de PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG SARL a décidé, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, par une résolution circulaire du 31 mars 2007, d'accepter la démission de Louis Meert, demeurant au 51, avenue Kennedy - L-1855 Luxembourg, de ses fonctions de délégué à la gestion journalière et de nommer Christophe Plantegenet, demeurant au 51, avenue Kennedy - L-1855 Luxembourg, en qualité de fondé de pouvoir («Managing Director») en charge de la gestion journalière de la Société et de l'autoriser à contracter des emprunts et engager des dépenses jusqu'à USD 50.000,- selon les besoins de la Société, avec effet au 31 mars 2007.

Pour PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL  
BONN SCHMITT STEICHEN  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007052526/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 458.545.050,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance de PFIZER LUXCO HOLDINGS SARL a décidé, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, par une résolution circulaire du 31 mars 2007, d'accepter la démission de Louis Meert, demeurant au 51, avenue Kennedy - L-1855 Luxembourg, de ses fonctions de délégué à la gestion journalière et de nommer Christophe Plantegenet, demeurant au 51, avenue Kennedy - L-1855 Luxembourg, en qualité de fondé de pouvoir («Managing Director») en charge de la gestion journalière de la Société et de l'autoriser à contracter des emprunts et engager des dépenses jusqu'à USD 50.000,- selon les besoins de la Société, avec effet au 31 mars 2007.

Pour PFIZER LUXCO HOLDINGS SARL  
BONN SCHMITT STEICHEN  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007052524/275/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Open Job S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.121.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2007*

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande démissionnaires. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Cristiano Cortella, demeurant professionnellement Corso Elvezia, 14 à CH-6900 Lugano (Suisse) et ne procède pas à son remplacement.

Extrait sincère et conforme  
OPEN JOB S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007052529/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---